



DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 27 mars 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Sylvie MARTIN.
MM. Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU.

ABSENTS : M. Laurent BERNARD a donné procuration à M. Alain PIBOULEAU.
M. Marc LOISON a donné procuration à M. Dominique FOURCADE.
M. René ROQUES a donné procuration à M. Alain MAYODON.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRETARE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 4 07

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	3
Votants	12

OBJET : MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION DE LA VOIRIE « RUE DU CIMETIÈRE » EN « CHEMIN DE LA CONDAMINE ».

Monsieur le maire informe qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux voies communales. En effet, la dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il précise que la loi 3DS a institué l'obligation pour toutes les communes de fournir une Base Adresse Locale (BAL) standardisée au format Base Adresse Nationale (BAN). Cette opération a pour but de faciliter son intégration dans la Base Adresse Nationale accessible sur le portail national adresse.data.gouv.fr.

La commune, avec le concours de La Poste, travaille donc actuellement sur la dénomination et la numérotation de l'ensemble des voies communales.

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Considérant que la dénomination des rues de la commune est présentée au conseil municipal,

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues,

Considérant l'ouverture prochaine de l'hôtel Mercure, Monsieur le maire propose de modifier la dénomination de la voirie « rue du cimetière » en « chemin de la condamine ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : de modifier la dénomination de la voirie « rue du cimetière » en « chemin de la condamine ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents afférents.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 11 avril 2025

Le maire
Dominique FOURCADE



La secrétaire de séance
Valérie ADEMA

